



## POLITIQUE

Numéro	Titre		
<b>PA-P02</b>	<b>Assistance financière régionale</b>		
Version no	Date d'adoption	Résolution no	Date d'entrée en vigueur
1	2013-10-16	1443	2014-09-01
2	2017-05-31	1639	2017-09-01
3	2018-06-27	1722	2018-06-27

### 1. Objet

La présente politique a pour objet d'encadrer l'aide financière fournie par Badminton Québec aux associations régionales de badminton.

### 2. Directive associée

➤ PA-D02-1 – Soutien financier aux membres actifs de Badminton Québec

### 3. Étendue

La présente politique s'adresse aux associations régionales de badminton reconnues membres actifs de Badminton Québec en vertu de sa politique GV-P09.

### 4. Principes directeurs

Afin de remplir sa mission, Badminton Québec entend soutenir financièrement ses membres actifs, ceux-ci étant des acteurs de première ligne.

Badminton Québec veut stimuler la croissance de son sport à l'aide d'incitatifs monétaires à ses membres actifs.

Badminton Québec s'assure que les administrateurs de ses membres actifs bénéficient d'une couverture d'assurance responsabilité civile minimale dans le cadre de leurs activités.

Badminton Québec entend faciliter l'implication de ses membres actifs dans ses instances décisionnelles et ses consultations.